



Développer
vos compétences,
pour
innover
sur
vos territoires.



14 rue Passet 69007 Lyon
Tél. 04 37 28 64 64
Fax 04 37 65 03 55

aradel@aradel.asso.fr
www.aradel.asso.fr



Sommaire

Sommaire	2
É dito	3
 L es activités clés du métier du développeur territorial : <i>développer ses compétences</i>	4
• Connaître son territoire et anticiper ses changements	4
• Concevoir, formaliser, conduire et évaluer des projets de territoire	6
• Développer ses capacités personnelles d'animation pour mieux communiquer, mobiliser et accompagner	7
• Mieux se connaître pour évoluer professionnellement en toute sérénité	8
• Se positionner en tant que manager	9
 L 'intégration des nouveaux développeurs : <i>outiller et professionnaliser ses pratiques</i>	10
• Accueil des nouveaux développeurs économiques et touristiques	10
 L es activités spécifiques au développeur économique : <i>perfectionner ses connaissances sur l'entreprise et son environnement</i>	11
• Améliorer l'appui technique apporté aux porteurs de projet	11
• Accompagner les entreprises et comprendre le fonctionnement d'une entreprise ainsi que ses facteurs de développement	12
 L es activités spécifiques au développeur touristique : <i>mieux appréhender l'économie touristique</i>	14
 L es conditions d'inscription aux formations	15
 P rogramme et planning prévisionnel 2009	16
 B ulletin individuel d'inscription	22



Édito



La professionnalisation et la montée en compétence des développeurs économiques et territoriaux de Rhône-Alpes constituent le cœur de mission d'ARADEL.

Dans cette perspective, nous concevons chaque année un programme de formations et d'échanges d'expériences adaptés aux besoins du terrain. Du professionnel confirmé au développeur débutant, en passant par le manager, chacun peut y trouver les outils et les méthodes qui lui permettront d'optimiser ses pratiques et de satisfaire pleinement ses commanditaires, qu'ils soient élus locaux, décideurs économiques ou responsables institutionnels.

Preuve de cet engagement, plus de **54 journées** de formation, couvrant l'ensemble des champs du développement territorial, ont ainsi été dispensées en 2008 au profit des adhérents du réseau.

Prolongeant cet effort, les grandes orientations du programme 2009 se déclinent autour de :

- S'appuyer sur les territoires pour accompagner les entreprises en difficulté et saisir les opportunités de rebond
- Tirer parti de cette conjoncture économique et financière pour travailler autrement en :
 - favorisant la coopération inter acteurs sur les territoires
 - privilégiant les thématiques d'animation, de partenariat, de création de réseaux et de médiation territoriale
- Faire en sorte que chaque développeur économique, touristique, territorial devienne un accompagnateur du changement.

L'offre 2009 se décline en :

- 35 modules de formation dont 15 nouvelles thématiques ;
- 10 journées d'échanges d'expériences ;
- 4 ateliers dédiés spécifiquement à l'accueil des nouveaux développeurs économiques et touristiques ;
- 3 groupes de travail ou formation action pour co-construire des outils et méthodes sur la prospective, le développement durable et la veille
- 5 conférences d'actualités ;
- Les Rencontres Rhône Alpes des développeurs économiques « relookées » (ex forum annuel) pour cette nouvelle édition aussi bien au niveau de la thématique abordée que du lieu et de son animation. Cette année nous regrouperons des développeurs économiques, des chefs d'entreprise et des élus pour s'interroger sur l'évolution du fonctionnement, de l'organisation dans 20 ans des entreprises et des collectivités.

Autant d'occasions de développer vos compétences, de professionnaliser vos pratiques et de partager de nouvelles approches méthodologiques, pour les mettre au service des territoires et des entreprises de Rhône-Alpes.

Guy Trembley,
Président

Les activités clés du métier du développeur territorial : *développer ses compétences*

Connaître son territoire et anticiper ses changements

Le constat

Quelle que soit la variété des contextes (Pays, CDDRA, contrat d'agglomération, parcs régionaux, pôles de compétitivité et pôles d'excellence rurale...) dans lesquels les actions de développement s'inscrivent, la compréhension des fondamentaux du territoire et de ses perspectives d'évolution est incontournable. Ils permettront d'inscrire l'élaboration et la mise en œuvre du projet dans une conduite de changement.

Les compétences visées

- **Définir** un cahier des charges pour l'étude ou le diagnostic à mener en spécifiant le contexte, la méthodologie, les enjeux par rapport aux besoins du territoire et déterminer les moyens requis.
- **Identifier** les sources et obtenir les données qualitatives et quantitatives pour analyser une problématique territoriale et formuler des préconisations stratégiques ou opérationnelles.
- **Organiser** un dispositif de veille, apprécier la validité et la fiabilité de données quantitatives et qualitatives et leur contribution à l'anticipation stratégique utile au territoire.
- **Formuler** des scénarii chiffrés qui prennent en compte les enjeux puis la faisabilité, la complexité et l'interdépendance des actions pour permettre aux élus de décider et d'établir des priorités.
- **Observer**, analyser ce qui se fait sur d'autres territoires afin de dimensionner la stratégie, l'ambition, le projet jusqu'à traduire les observations issues du benchmarking en propositions opérationnelles et adaptées au contexte.
- **Repérer** et mettre en relation les acteurs majeurs pour favoriser le partage d'informations et d'éléments communs dans une optique de gouvernance.
- **Approfondir** le sens d'une problématique, élaborer les informations de synthèse pour les rendre accessibles et lisibles par les destinataires.

Les formations

→ **Public** : développeurs confirmés

- Le benchmarking territorial, outil d'aide à la décision **Dates à déterminer**
- Développer son offre d'immobilier d'entreprises **3 et 4 mars**
- La prospective territoriale : un autre regard sur les projets de territoire **17 mars, 23 avril et 11 juin**
- Initiation à l'urbanisme opérationnel **Dates à déterminer**

Les journées d'échanges d'expériences

- Quelles échelles d'intervention, pour traiter quelles problématiques et dans quels contextes ? **22 janvier**
- Les outils de compréhension du territoire et d'aide à la décision **5 février**
- Evolution des modes de vie et enjeux de la mobilité **2 juillet**
- Les dynamiques commerciales **24 novembre**

Les groupes de travail

- Mettre en place ou optimiser un système de veille économique et territoriale **Dates à déterminer**

Les activités clés du métier du développeur territorial : *développer ses compétences*

Connaître son territoire et anticiper ses changements

- La prospective territoriale **En cours**
- Comment intégrer le développement durable dans son projet de territoire et mettre en place des indicateurs de suivi ? **Dates à déterminer**

Les conférences d'actualité

- La réforme de la RGPP et son impact sur les territoires **Dates à déterminer**
- La Loi de Modernisation de l'Économie **Dates à déterminer**
- Quelles marges de manœuvre des territoires face à la crise économique ? **27 février**
- Les 1ers enseignements du recensement de la population **26 novembre**

Les activités clés du métier du développeur territorial : *développer ses compétences*

Concevoir, formaliser, conduire et évaluer des projets de territoire

Le constat

Aussi loin d'être une idée toute faite ou un effet de mode, un projet est le résultat d'un long processus fait de mobilisation, d'information et de transformation qui comporte 4 dimensions : une vision du futur, une volonté collective, un système de valeurs partagées, des axes stratégiques majeurs à moyen terme.

Les compétences visées

- **Etudier** les opportunités de partenariat, de financement et de recours à des dispositifs régionaux, nationaux ou européens pour permettre au territoire de concrétiser sa stratégie de développement.
- **Formuler** la définition du projet, ses objectifs, ses futurs bénéficiaires, son calendrier et l'enveloppe financière spécifique pour fédérer les acteurs du projet sur une base commune.
- **Proposer** la composition d'une instance de pilotage et d'une équipe de réalisation pour disposer des compétences requises par le projet aux différentes étapes.
- **Mettre** en place une méthodologie pour garantir l'avancement et la qualité du processus de décision décrit, respecter l'objectif coût délai et qualité du projet, maîtriser les risques inhérents au projet.
- **Sélectionner**, assembler et dimensionner les actions et projets dont la combinaison est la plus pertinente pour atteindre les objectifs stratégiques définis par les élus.
- **Identifier**, générer et organiser les partenariats techniques, financiers, humains nécessaires à la conduite des projets.
- **Organiser** la communication des projets et plans d'actions en vue de l'intégration du projet par les décideurs, les techniciens, les acteurs locaux et les habitants.
- **Positionner** son rôle par rapport aux jeux des acteurs pour adopter le comportement approprié dans les diverses situations rencontrées.
- **Définir** l'intérêt et les règles de fonctionnement d'un réseau au regard des enjeux des membres du réseau en relation avec la ou les collectivité(s) territoriale(s).
- **Positionner** une démarche d'évaluation pour que les conclusions permettent d'orienter la politique de développement et le choix des programmes d'actions.

Les formations

➔ **Public : nouveaux développeurs ou développeurs récents dans leur fonction**

- Conduire et animer un projet de territoire **3 février, 17 mars et 21 avril**
- Animer un partenariat dans le cadre d'un projet **22 sept., 22 oct. et 24 nov.**
- Elaborer un cahier des charges **13 mars** 

➔ **Public : développeurs confirmés**

- Animer des discussions productives avec l'outil Metaplan **23, 24 avril et 12 juin**
- Promouvoir le projet de l'idée à la réalisation **2 et 3 juin**
- Conduire une médiation territoriale **3 et 4 juin** 

Les journées d'échanges d'expériences

- L'utilisation des outils collaboratifs et les avancés du web 2.0 peuvent-ils modifier notre manière de faire du développement local ? **26 mars**
- Les outils de planification foncière **11 juin**
- Quel dispositif d'évaluation pour quel projet ? **22 octobre**
- Le développement durable en pratique **10 décembre**

